

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2011

- n° 20 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 13 cosignataires demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

*"L'entrée à la piscine de la Motta (chemin des Bains/ Petites Rames), seule et unique piscine en plein air de la ville de Fribourg, est bordée d'une quinzaine de places de parc.*

*Souvent les baigneurs et baigneuses motorisés, craignant de faire deux pas avant de se mettre en maillot de bain ou en bikini, arrivent juste devant la porte d'entrée de la piscine. Constatant souvent l'absence de places libres, ils manœuvrent devant l'entrée et poursuivent ailleurs leur quête pour parquer leur véhicule.*

*Dans le même temps, les visiteurs piétons arrivant ou quittant la piscine doivent se soucier de ne pas se faire écraser par des automobilistes dont le seul objectif est de trouver une place de parc. Juste derrière l'angle, un parking pour vélos plein à craquer, fait le malheur des cyclistes.*

*Remarque essentielle : la piscine de la Motta est accessible en bus (direct depuis la gare) ou par le funiculaire.*

*Le postulat demande :*

- *la suppression des places de parc (éventuellement prévoir une place pour le parcage d'une ambulance ou des personnes handicapées);*
- *la mise en place d'un parking pour cycles en lieu et place;*
- *la possibilité d'acheter un billet combiné 'entrée à la piscine – utilisation des transports publics'."*